FORM'ELLE

L'école des métiers de la beauté et de l'esthétique

Charte Handicap & Accessibilité

Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

FORM'ELLE *by Lynq Academy* - 254, Rue Vendôme
69003 LYON, Tel : 09 87 28 66 60,
Siret n° : 978 086 742 00019,
Mail : lynqacademy@gmail.com

Finalité de la charte

Cette charte formalise les engagements de **FORM'ELLE** pour favoriser l'**accès, l'accueil, l'accompagnement & la réussite** des PSH au sein de ses formations en esthétique, financées par le CPF ou à titre personnel.
Elle s'inscrit dans le **principe de non-discrimination** & dans le droit à la compensation du handicap, qui impliquent pour les organismes de formation de repérer les difficultés rencontrées & de proposer des solutions adaptées tout au long du parcours de formation.
Elle a également pour objectif d'**informer clairement** les apprenants, les formateurs, les partenaires & les financeurs sur les modalités d'accueil, les possibilités d'aménagement et les interlocuteurs mobilisables.

Référent handicap

Le **référent handicap** constitue **l'interlocuteur privilégié** de l'apprenant avant l'entrée en formation, pendant le parcours & lors des évaluations. Son rôle comprend l'identification des besoins, la coordination interne, la recherche de solutions d'aménagement, l'orientation vers les bons partenaires & le suivi des mesures mises en place.

Référent handicap désigné
Mohamed BENMAROUF
Mail : lynqacademy@gmail.com
Tél. : 09 87 28 66 60

Un **contact le plus en amont possible** est recommandé afin d'**anticiper les aménagements nécessaires**, notamment lorsque la formation comprend des mises en situation pratiques, l'utilisation d'équipements professionnels ou des évaluations certificatives

Principes d'engagement

FORM'ELLE s'engage à accueillir chaque apprenant **sans discrimination**, à analyser ses besoins de compensation & à rechercher des solutions réalistes permettant l'**accès à la formation & aux évaluations**.

Les solutions peuvent être techniques, organisationnelles ou humaines.

L'organisme s'engage également à **communiquer sur l'accessibilité** de ses formations, à favoriser un dialogue précoce avec l'apprenant et à mobiliser, si nécessaire, les partenaires spécialisés compétents

Public concerné

Cette charte s'adresse à **toute personne en situation de handicap** souhaitant intégrer ou suivre une formation en esthétique proposée par **FORM'ELLE**, quel que soit son mode de financement.

Elle concerne aussi **les équipes pédagogiques, administratives & les intervenants** participant à l'accueil ou au suivi des apprenants.

Le handicap peut être visible ou invisible, durable, temporaire ou évolutif. Les besoins sont **étudiés de manière individuelle**, confidentielle & proportionnée à la situation de la personne.

Parcours d'accueil et d'analyse des besoins

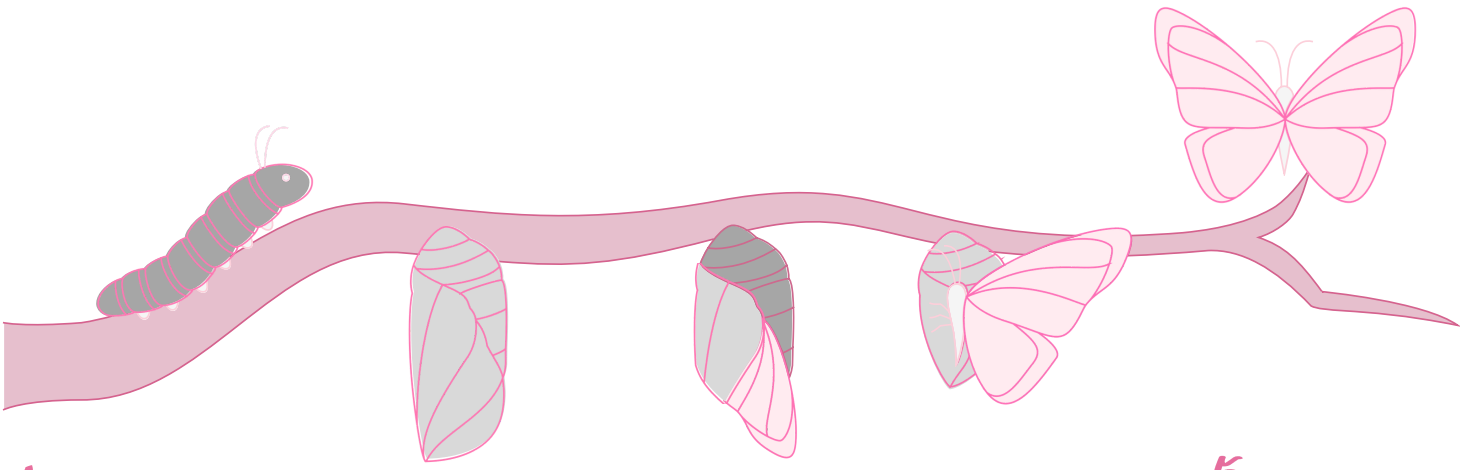

1 Recueil de la demande

L'apprenant peut signaler sa situation de handicap dès le premier contact, lors de l'entretien préalable, avant l'inscription ou en cours de parcours si la situation évolue.

2 Échange confidentiel

L'entretien permet d'identifier les conséquences concrètes du handicap sur le suivi de la formation, les gestes professionnels, les déplacements, l'usage des supports, le rythme d'apprentissage & les modalités d'évaluation.

3 Étude de faisabilité

FORM'ELLE analyse les aménagements possibles en tenant compte des exigences pédagogiques, techniques et de sécurité propres à nos formations (esthétique).

4 Plan d'adaptation

Lorsque cela est possible, des mesures sont définies, formalisées & partagées avec les personnes strictement concernées.

5 Suivi et ajustement

Les aménagements peuvent être ajustés en cours de formation si les besoins évoluent.

Aménagements pouvant être proposés

Les aménagements sont étudiés au cas par cas. Ils peuvent notamment comprendre :

- L'**adaptation du rythme** ou des horaires de formation, lorsque cela est compatible avec l'organisation pédagogique.
- L'**adaptation de la durée** de certaines séquences, des temps de pause ou des modalités de remise à niveau.
- La transmission de **supports pédagogiques adaptés** : police agrandie, documents numériques lisibles, consignes reformulées, supports anticipés lorsque cela est possible.
- Le **placement** dans la salle ou l'organisation de l'espace pour faciliter la visibilité, l'audition, les déplacements et la sécurité.
- Le **recours à des aides humaines ou techniques** lorsque la situation le justifie : preneur de notes, interprétariat, logiciels ou équipements adaptés, selon les solutions mobilisables.
- L'**adaptation des modalités d'évaluation** ou d'examen lorsqu'un cadre réglementaire le permet : temps majoré, salle adaptée, matériel spécifique, étalement d'épreuves ou modalités orales à distance selon les cas.
- Des **solutions de continuité pédagogique** en cas d'empêchement temporaire, d'hospitalisation ou de difficulté de déplacement.

Points de vigilance propres aux formations en esthétique

Les **formations en esthétique** comportent des dimensions pratiques, gestuelles, parfois station debout prolongée, manipulation d'outils, exigences d'hygiène, déplacements dans l'espace technique & contact avec des produits ou appareils. Ces caractéristiques nécessitent une **analyse approfondie** de la compatibilité entre les objectifs visés, la sécurité de la personne, la sécurité des tiers et les possibilités réelles de compensation.

*L'**étude de la situation** portera donc non seulement sur l'accès aux cours et éventuels ateliers pratiques, les conditions matérielles, l'ergonomie du poste, les temps d'évaluation &, le cas échéant, les périodes en milieu professionnel.*

Accessibilité des locaux et de l'organisation

FORM'ELLE informe les apprenants des **conditions d'accès** à ses locaux, de l'organisation des espaces de formation & des **solutions alternatives** pouvant être mises en place en fonction des contraintes rencontrées. Lorsque la situation de l'apprenant le nécessite et que les objectifs pédagogiques le permettent, **tout ou partie du parcours peut être suivi à distance**, dans une logique d'adaptation individualisée et de compensation du handicap.

Les besoins liés aux déplacements, à l'hébergement, à l'ergonomie du poste de travail, à l'accessibilité numérique ou à l'organisation du temps de formation peuvent également faire l'objet d'une étude spécifique afin de définir les aménagements les plus appropriés.

Examens & certifications

Lorsque la formation prépare à des évaluations, l'apprenant est invité à signaler au plus tôt ses besoins d'aménagement. Les demandes doivent être anticipées dès l'inscription ou dès la connaissance de la situation afin de respecter les délais et les procédures applicables.

Selon le cadre de l'examen, les aménagements peuvent porter sur l'accessibilité de la salle, le temps supplémentaire, l'aide humaine, l'utilisation d'un ordinateur ou l'étalement des épreuves. La décision finale relève du service organisateur ou de l'autorité compétente selon les procédures en vigueur.

Mobilisation de partenaires et financements

Lorsque les besoins dépassent les possibilités d'adaptation immédiate de l'organisme, **FORM'ELLE** peut **orienter l'apprenant vers les interlocuteurs adaptés** :

- référent emploi,
- France Travail,
- Cap emploi,
- mission locale,
- services spécialisés,
- acteurs de l'accompagnement du handicap…

L'**Agefiph** & le dispositif **Ressource Handicap Formation** peuvent contribuer à identifier les difficultés rencontrées, rechercher des solutions de compensation et soutenir la mise en œuvre d'aménagements en lien avec l'organisme de formation.
Des aides peuvent notamment concerner l'adaptation des supports, certains surcoûts pédagogiques ou des besoins liés à la compensation en formation.
Pour les personnes mobilisant leur CPF, des financements ou abondements complémentaires peuvent exister selon la situation, en complément des droits déjà acquis. Les démarches doivent être étudiées en amont du démarrage de la formation.

Confidentialité et protection des informations

Les **informations communiquées par l'apprenant au sujet de sa situation de handicap** sont traitées avec discrétion et uniquement dans le but d'évaluer les besoins d'adaptation. Seules les personnes ayant besoin d'en connaître pour mettre en œuvre les aménagements sont informées, dans le **respect de la confidentialité.**

Aucune information médicale détaillée n'a à être diffusée aux équipes au-delà de ce qui est strictement nécessaire à l'organisation de l'accueil et des compensations.

Sensibilisation & amélioration continue

FORM'ELLE s'engage à **sensibiliser ses équipes administratives & pédagogiques** à l'accueil des personnes en situation de handicap et à faire évoluer ses pratiques dans une logique d'amélioration continue.
Le référent handicap assure une veille sur les ressources, les partenaires et les dispositifs mobilisables.

Cette charte a vocation à être diffusée auprès des apprenants, des formateurs et des partenaires, et à être révisée régulièrement afin de rester cohérente avec les pratiques effectives de l'organisme et les évolutions des ressources disponibles.

FORM'ELLE

L'école des métiers de la beauté et de l'esthétique

CONTACTER NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP

Mohamed BENMAROUF

lynqacademy@gmail.com

09 87 28 66 60